

SOPHIE GONHAM

MAIS C'EST QUOI
TON
VRAI MÉTIER ?

ÉDITIONS MAÏA

Découvrez notre catalogue sur :
<https://editions-maia.com>

Un grand merci à tous les participants de
euthena.com qui ont permis à ce livre de
voir le jour :

...

...

© Éditions Maïa

*Nos livres sont éthiques et durables : économes en papier et en
encre, ils sont conçus et imprimés en France.*

*Tous droits de traduction, de reproduction ou d'adaptation
interdits pour tous pays.*

ISBN 9791042524524

Dépôt légal : décembre 2025

Préface

Dans ce projet, mon ambition première est de raconter mon expérience professionnelle en tant qu'AESH (Accompagnant d'Élèves en Situation de Handicap), un métier souvent méconnu et pas toujours reconnu. Il ne s'agit pas d'être dans le ressentiment ou le règlement de compte. De la même façon, je n'ai écrit ni pour accuser, ni pour me plaindre, mais pour raconter ma propre expérience dans ce domaine, pour que le système d'aujourd'hui puisse évoluer dans l'intérêt des AESH, des enfants en situation de handicap et de leur famille. Je vais relater les bons et les mauvais moments que j'ai vécus en 6 ans. Je vais essayer de faire ressortir tous les obstacles auxquels j'ai pu être confrontée, mais aussi ceux des parents d'enfants en situation de handicap, ceux des enseignants ou encore ceux de mes collègues AESH. Je vais aussi mettre en avant, l'importance de l'inclusion des enfants en situation de handicap en milieu ordinaire avec du personnel qualifié. Bien sûr, mon témoignage n'est que de mon propre point de vue et j'insiste là-dessus, je ne peux pas dire que je parle aux noms de tous les AESH, car nous avons tous des expériences différentes plus ou moins lourdes à gérer ou à vivre.

J'ai choisi de témoigner, car j'ai découvert un métier enrichissant et humain, j'ai fait des rencontres inoubliables que ce soit du côté des enseignants, des AESH ou encore des élèves, mais j'ai découvert aussi un domaine complexe que ce soit au niveau administratif (pour la reconnaissance du handicap et l'inclusion) ou sur le terrain avec l'isolement parfois des AESH au sein de leur établissement ou vis-à-vis de l'éducation nationale, la considération des AESH de manière générale, la précarité de ce métier et le manque de moyens des enseignants face à ces enfants aux besoins si particuliers.

Mais comment en suis-je arrivée à faire ce métier ?

Mon parcours professionnel a été quelque peu perturbé par des événements divers. Originaire de Reims, jeune, je ne savais pas quel métier faire. Après un bac ES (Économique et Social) en poche, j'ai décidé d'aller sur les bancs de la fac en attendant de savoir vraiment vers quel domaine m'orienter. J'ai donc choisi de faire dans un premier temps un DEUG AES (Administration économique et social) pour garder un apprentissage pluridisciplinaire (économie, social, droit, sociologie...). Au bout de ces deux années de DEUG, j'ai voulu continuer dans cette voie, car je ne savais toujours pas vers quel métier me diriger. Lors de la licence, à la fin du premier trimestre, je ne me sentais plus à ma place et je ne savais toujours pas où j'allais professionnellement. Après avoir longuement discuté avec mes parents, j'ai décidé de changer de voie. Je savais déjà que le milieu du social m'attirait beaucoup et au cours de ma réflexion, je voulais découvrir les métiers autour du public âgé. Et pour être sûre de mon choix, j'ai fait diverses expériences dans ce domaine (aide à domicile, bénévolat...). Par la suite, j'ai trouvé une licence professionnelle intitulée « métiers de l'insertion et de l'accompagnement social » où il y avait des modules consacrés aux personnes âgées, je m'y suis donc inscrite. La licence en poche, je me suis retrouvée sur le marché du travail. J'ai commencé par faire un remplacement de congé maternité dans un CLIC (Centre Local d'Insertion et de Coordination gérontologique) en tant que Coordinatrice entre les personnes âgées, leur famille et les structures pour personnes âgées (maisons de retraite, caisses de retraite, conseil général, associations d'aide à domicile, hôpitaux...). Ensuite, j'ai décroché un CDI (contrat à durée indéterminée) dans un service d'aide à domicile en tant que cadre, je m'occupais d'un secteur géographique en accompagnant des associations locales qui géraient un service d'aide à domicile aux personnes âgées. Cependant, j'avais des moments d'ennui, car si les associations n'avaient pas besoin de moi, je n'avais rien à faire. De plus, je n'étais pas toujours en phase avec les pratiques de cette association parfois au bord de l'illégalité. Ces difficultés m'avaient

poussée à vouloir quitter cette association, contraire à mes valeurs. Cependant, le côté administratif de mes différents jobs me plaisait beaucoup, c'est pourquoi j'ai décidé de faire une formation de secrétaire médicale à distance pour avoir au quotidien, à la fois le côté social et le côté administratif. J'ai fait cette formation en quelques mois, puis j'ai démissionné pour un poste de secrétaire médicale en CDI dans une association d'addictologie. Cette expérience professionnelle a été très enrichissante et l'on m'a donné plus qu'une place de secrétaire, d'ailleurs, je leur en suis très reconnaissante. Par la suite, j'ai dû démissionner, afin de suivre mon mari dans une autre région pour des raisons professionnelles. C'était une opportunité que nous ne voulions pas laisser passer, l'entreprise où travaillait mon mari était en difficulté et nous allions avoir notre premier enfant. C'était le moment pour commencer une nouvelle vie à trois. Il a fallu quelques mois pour s'installer, faire toutes les démarches administratives et s'occuper de notre bébé. J'ai commencé très vite à chercher une crèche pour pouvoir retrouver du travail, mais celle-ci ne me garantissait pas de place si je trouvais un travail à temps plein. Et pour moi, il n'était pas question de prendre une nounou, car j'avais du mal à faire confiance. Bref, j'étais un peu prise dans un cercle vicieux, d'autant plus que nous n'avions pas de famille sur place et de surcroît des grands-parents sous la main. Les mois passant et toujours sans emploi, nous avons décidé d'avoir un deuxième enfant. Nous avons pensé aussi que c'était plus judicieux à ce moment-là plutôt que je tombe enceinte juste après avoir retrouvé un job. J'avais donc mis en pause ma carrière professionnelle pour m'occuper de mes enfants. Après six années sans travailler, les difficultés ont recommencé pour trouver un emploi et surtout pour justifier cette longue pause. Et oui aujourd'hui, en France, ce n'est pas très bien vu de faire le choix de s'occuper de ses enfants et de mettre sa carrière professionnelle de côté, même si les femmes ont droit à un congé parental de trois ans au deuxième enfant. Et je ne parle pas de « l'aide » et du jugement que j'ai pu avoir à « Pôle emploi ». Côté quelques mamans à la sortie de l'école, j'ai fait la connaissance de deux d'entre elles qui étaient AESH.

Nous avons pu échanger longuement sur ce métier et après un temps de réflexion, j'ai décidé de me lancer dans l'aventure...

Pour des raisons de confidentialité, j'ai changé les prénoms des protagonistes de mon récit.

Chapitre 1

Mais comment sont scolarisés les élèves en situation de handicap en France ?

Avant de raconter mon expérience, je pense qu'il convient de passer en revue le fonctionnement du système français sur la scolarisation des élèves en situation de handicap et de rendre compte de toutes les démarches que doivent faire leurs parents. Cela permet d'avoir une vision précise du fonctionnement du système français, même si cela va s'avérer un peu rébarbatif à la lecture. Je précise aussi que depuis la rédaction de cet ouvrage, il se peut qu'il y ait eu des modifications de textes, de lois, de décrets, de fonctionnements, d'organisation, etc.

Mais qu'est-ce que la loi du 11 février 2005¹ ?

La loi de février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées introduit, pour la première fois, dans le code de l'action sociale et des familles, une définition du handicap inspirée de la classification internationale du handicap. La loi prend désormais en compte les quatre familles de handicap : moteur, sensoriel, cognitif, psychique et concerne également les personnes à mobilité réduite, y compris de manière temporaire. Elle pose le principe selon lequel « *toute personne handicapée a droit à la solidarité de l'ensemble de la collectivité nationale, qui lui garantit, en vertu de cette obligation, l'accès aux droits fondamentaux reconnus de tous les citoyens*

1 www.handicap.gouv.fr

ainsi que le plein exercice de sa citoyenneté ». Pour y parvenir, la politique du handicap met notamment en place deux dispositifs complémentaires avec d'une part, la nécessaire compensation du handicap (en particulier par la Prestation de Compensation du Handicap – PCH) qui permet, sur la base de projet de vie de la personne, de prendre en compte l'ensemble des surcoûts induits par le handicap. Et d'autre part, l'obligation d'accessibilité de l'ensemble de la chaîne des déplacements, qui s'impose aux différentes composantes du déroulement de la vie collective, à savoir le cadre bâti (établissements recevant du public, neufs et existants, locaux professionnels, les transports publics (bus, métro, tramway, train, avion, bateau), la voirie et l'espace public (jardins, parkings, trottoirs, mobilier urbain...), les moyens de communication publique en ligne (internet, téléphone, TV...), l'exercice de la citoyenneté (accès au processus électoral) et les services publics (appels d'urgences, accès au droit...)

Mais comment est pris en compte le handicap² des enfants scolarisés ?

Pour tout enfant qui entre à l'école, il y a un projet de scolarisation préétabli, celui qui est tracé par les programmes officiels. Mais l'enfant en situation de handicap correspond peu à ce cadre, il a besoin d'une attention particulière et d'une aide adaptée. Alors, pour assurer sa scolarisation, on va lui confectionner un projet sur mesure, c'est le PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation). Le PPS peut concerner tous les enfants dont la situation répond à la définition du handicap (loi de février 2005). Pour élaborer le PPS, il faut remplir un dossier de la MDPH (Maison Départementale pour les Personnes Handicapées) qui va évaluer les besoins de l'enfant et élaborer son PPS. Les MDPH ont été mises en place pour être, dans chaque département, « un guichet unique » regroupant l'ensemble des structures d'orientation et d'aides aux personnes handicapées.

2 www.ecole-et-handicap.fr